



**A L'HEURE DES CHOIX LA DAP DOIT :  
ASSURER LA PÉRENNITÉ DES MISSIONS DE SERVICE  
PUBLIC ET DU CŒUR DES MÉTIERS DES SPIP**

La CGT IP a été reçue le 20 août 2024 par le chargé de la mission « expertise et valorisation des pratiques professionnelles en SPIP » pour la DAP.

La volonté de notre administration centrale était de continuer à présenter le déroulement des choix politiques qu'elle opère depuis plusieurs années (RPO 3, label qualité, et « greffes en spip ») sur lesquels la CGT Insertion Probation, organisation majoritaire, a toujours porté un œil critique.

Pour notre organisation syndicale, ces choix politiques, déclinés pour certains à travers des expérimentations, répondent exclusivement à des objectifs gestionnaires. Le volontariat des services affiché par la DAP reflète en réalité des choix portés unilatéralement par des DFSPIP. Ils font ces choix d'expérimentation sans associer les équipes et sans s'interroger davantage sur la portée de ces expérimentations au regard de la privatisation croissante des missions des SPIP. La CGT IP a donc à nouveau rappelé que la légitimité des conclusions qui émanent du « tour de France » réalisé par cette mission entre septembre et décembre 2022 doit être considérée avec forte prudence car elles ne sont pas les attentes de la grande majorité des personnels en service.

La CGT Insertion Probation s'est saisie de cette audience pour rappeler les seules missions essentielles des SPIP, consacrées par les textes législatifs et réglementaires, y compris européens : l'accompagnement socio-éducatif et la prise en charge globale des personnes placées sous main de justice.

Notre organisation a alerté une nouvelle fois la DAP sur les coupes budgétaires auxquels ont dû faire face les SPIP, en dépit des annonces contraires, et qui ont mis à mal les activités culturelles ou dispositifs d'insertion. La CGT IP a ainsi affirmé que puisque des choix devaient être discutés, il était hors de question de continuer à dilapider tant les budgets que les missions vers l'associatif concurrentiel. Pour la CGT IP les priorités des choix politiques de la DAP pour 2025 ne peuvent avoir qu'un seul objectif : se recentrer sur les missions des SPIP en priorisant la création d'ouvertures de postes pour tous les corps de personnels, en assurant le bon fonctionnement des services, en assurant la prise en charge globale et effective des personnes accompagnées à travers les actions et projets de réinsertion exclusivement portés par les SPIP.

**\* Sur les effectifs de référence et les moyens RH en SPIP :**

Notre organisation syndicale, conjointement avec deux autres organisations syndicales représentatives des personnels du CSA SPIP, a demandé à la DAP la tenue d'un CSA ad hoc au sujet des effectifs de référence en SPIP.

Pour rappel, malgré les engagements pris par l'administration, aucune clause de revoyure n'a à ce jour été travaillée et les effectifs de référence ont été faits sur la base de chiffres qui datent de 2021 sans aucune réévaluation alors même qu'il est évident que la population pénale à prendre en charge a connu une augmentation.

La CGT Insertion et probation l'a toujours dénoncé : Notre administration n'a jamais respecté les engagements pris dans le cadre de la construction des effectifs de référence en SPIP.

Pour la CGT IP, une fois ce constat dressé de l'échec d'atteinte des effectifs de référence, il est de la responsabilité de l'administration d'opérer des choix politiques en conséquence : questionnements sur les charges de travail, organisations de service, impact sur les risques psycho-sociaux, recentrage sur les missions essentielles...

### **\* Sur le RPO3**

Le RPO 3 est dans les tiroirs de la DAP depuis pas mal de temps et il est supposé consister en l'élaboration de fiches des bonnes pratiques et du cadre légal des fonctionnements des SPIP.

Nous avons récemment reçu 22 premières fiches sur des sujets divers et variés : archivage, télétravail, charte des temps, véhicules de services, relations avec les autorités judiciaires, etc.

5 jours entre octobre et novembre 2024 seront consacrés à des multilatérales avec les OS pour discussion.

La CGT IP a fait part de ses premiers constats : un document très dense, dont on a parfois du mal à voir la cohérence ou l'objectif et qui comprend des imprécisions, voire d'ores-et-déjà un besoin d'actualisation.

Il nous a été répondu qu'il s'agissait essentiellement de fiches organisationnelles, qui nécessiteront effectivement pour certaines d'être réactualisées mais qu'il n'était pas question de revenir sur les méthodologies d'intervention déjà inscrites dans le RPO 1.

À la lecture du plan et des titres de certaines des fiches restantes, nous avons indiqué que nous serons particulièrement vigilants à celles qui traiteront des prises en charge collectives, des niveaux d'intervention et des partenaires du SPIP et qu'elles constitueront nécessairement des points d'achoppement.

### **\* Sur le « label qualité »**

Cette expérimentation a vocation à « confier » l'organisation des peines de stage ou encore d'actions collectives relatives à l'insertion sociale des publics, à des structures associatives privées, et cela sous le pilotage du SPIP.

Malgré l'absence de bilan présenté aux organisations syndicales, hormis une présentation de données chiffrées sans analyse en CSA SPIP, cette expérimentation a été reconduite et a inclus davantage de services expérimentateurs.

Notre organisation syndicale a rappelé qu'il s'agit pour partie d'une délégation de nos missions de service public à des associations concurrentielles dont certaines empiètent déjà sur une partie de nos missions (ESR, CJ, etc). La CGT-IP a relevé que si les moyens retirés au SPIP pour les donner aux associations dans le cadre de ce label qualité étaient déployés dans les services, les SPIP auraient la capacité d'assurer les missions confiées. C'est bien à terme la protection du service public qui est en danger.

La CGT-IP a par ailleurs déploré l'absence de concertation avec les autorités judiciaires dans la réflexion de cette expérimentation.

En réponse, pour la DAP, ce sont les actions qui sont labellisées et non les structures et cela constituerait ainsi une opportunité pour les DFSPIP de contrôler justement ces associations. Nous ne pouvons entendre cet argument au regard des récentes illustrations de gestions financières très hasardeuses de certaines de ces associations et de conflits d'intérêts lorsque certains magistrats entretiennent avec elles des liens privilégiés...

Une moins mauvaise nouvelle toutefois ! Grâce aux interpellations multiples de la CGT IP mais aussi et surtout des collègues sur les terrains expérimentateurs, les services ne seront plus obligés de déléguer la totalité des stages mais pourront conserver ceux qu'ils souhaitent.

**\* Sur l'expérimentation Se2Pro - sécurisation des procédures administratives et des actes professionnels administratifs en SPIP (anciennement « greffes en SPIP »)**

Dénonçant les dérives de l'expérimentation « greffes en SPIP » depuis son lancement en catimi et sans consultation des OS représentatives du personnel par la DAP en décembre dernier, la CGT Insertion Probation se félicite du retour à la raison que semble opérer la DAP à ce sujet. Le changement de sémantique s'associe au revendicatif fort porté par la CGT IP : pas de reprise de l'écrou par le SPIP !

L'écrou doit rester de la compétence des greffes ; il n'est pas question qu'il s'agisse de la création de nouvelles missions ou tâches pour les personnels administratifs en SPIP qui, tout en étant toujours les oubliés de revalorisations et des plans de requalification, sont déjà pressurisés au regard des carences RH exponentielles de son corps au sein des SPIP.

La CGT Insertion probation demande à ce que des PA soient inclus dans les groupes de travail et à être nous-mêmes associés au maximum.

Elle restera plus que vigilante au cadrage et à la mise en route de cette expérimentation dont la feuille de route est encore floue.

4 services ont été retenus en raison de leurs caractéristiques variées : Val d'Oise, Manche, Loir-et-Cher, Bouches-du-Rhône. Un séminaire, prévu début d'année 2025, devra fixer les axes de l'expérimentation dont certaines lignes de travail sont déjà évoquées : liens du SPIP avec les greffes judiciaires, organisation interne du personnel administratif en SPIP, généralisation du recueil déporté d'information et réflexion autour de la formation et des compétences du personnel administratif en SPIP.

**LA CGT IP NE LÂCHERA RIEN !  
L'INTÉRÊT DES PERSONNELS ET DES PERSONNES SUIVIES N' EST PAS À  
VENDRE !**



